



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

plasturgie

Question écrite n° 70819

Texte de la question

M. Arnaud Robinet interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le développement du secteur des plastiques biosourcés. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), si ces matériaux représentent encore une part marginale dans la production de plastiques, à savoir moins de 0,3 % dans le monde en 2010, ils sont appelés à se développer rapidement, notamment dans le secteur de l'emballage. En effet, les plastiques biosourcés sont constitués de polymères d'origine totalement ou partiellement renouvelable. L'utilisation de sources renouvelables pour la production de plastiques participe à la réduction du recours aux ressources pétrochimiques, et offre des débouchés de valorisation de la biomasse. Par ailleurs, certains polymères biosourcés sont biodégradables et présente ainsi pour certaines utilisations un intérêt environnemental, technique et économique. L'ADEME soulignait en 2010 que les impacts environnementaux et sociétaux de ces plastiques, sur l'ensemble de leur cycle de vie, devaient être mieux connus afin d'être systématiquement réduits, avec une attention particulière à la question de la concurrence sur la ressource et donc sur l'usage des sols et des cultures agricoles. Il souhaite ainsi connaître l'état d'avancement et de développement de ce secteur en France.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70819

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10172

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)